

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lyne Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/e19e0bb2633d6c54dbb63ea9>

Date d'obtention : 2023-11-20 18:58:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Excellent guide des étapes à suivre et encadre bien la procédure à adopter pour intervenir adéquatement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Sécurise les intervenants et évite la perte de temps et d'énergie

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Sur notre campus, il faudra s'assurer de l'âge des jeunes auprès desquels il faudra intervenir pour ensuite compléter le document en suivant les étapes proposer dans la trousse